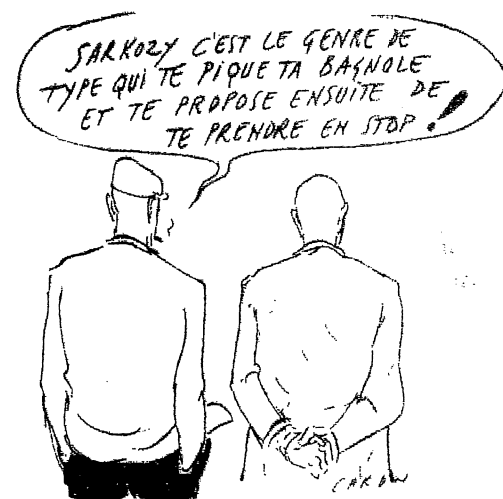


SYNTHÈSE



## COMPTE RENDU DU CTPD DU 14 OCTOBRE 2004

Le 14 octobre 2004, le CTPD s'est réuni pour aborder l'ordre du jour suivant :

- Budget 2004.
- Projet de surélévation du HDIF d'Auch.
- Affectation locale des géomètres.
- Questions diverses.

Avant que ne soit abordé l'ordre du jour, les organisations syndicales sont intervenues pour rappeler au DSF la demande qui lui avait été faite de reporter l'examen des questions diverses à l'occasion d'un nouveau CTPD.

A ce report, deux principales motivations :

- L'ordre du jour pléthorique n'aurait pas permis un travail efficace et un examen serein de tous les points envisagés.
- Parmi les questions diverses, le problème de la fusion entre le CDI et la recette de Condom devait être abordé. Il nous a semblé que le sujet était trop important pour être relégué dans les questions diverses.

En outre, l'absence de documents de travail et de recul suffisant (réception tardive des documents préparatoires) privaient les organisations syndicales de tous les éléments de réflexion, laissant la voie libre à un monologue de la DSF.

Cette requête a été entendue. Le CTPD s'est tenu le 16 novembre 2004.

A ce stade de la séance, les organisations syndicales ont fait valoir un autre modification à apporter : l'interversion entre le premier et le deuxième point de l'ordre du jour.

En effet, il nous a paru anormal d'examiner le budget 2004 alors qu'il était partiellement tributaire des décisions à prendre concernant les travaux immobiliers sur la résidence d'Auch.

### □ **PROJET DE SURELEVATION DU HDIF D'AUCH.**

En préambule, le SNADGI-CGT a fait une déclaration liminaire où il rappelait à la parité administrative que les positions qu'il défendait trouvaient leur légitimité dans la consultation des personnels organisée quelques jours auparavant. Trois idées force ressortaient de cette consultation :

- les agents, soucieux de l'utilisation des deniers publics, dénoncent un manque certain de visibilité sur les projets de réforme à court terme et à long terme. Cette visibilité permettrait de faire un choix pertinent en terme d'organisation et rationnel en terme de coût.
- ils dénoncent aussi la multiplication des nuisances occasionnées par les travaux répétitifs et l'incompatibilité de cette situation avec des objectifs constants.
- les agents demandent légitimement les travaux de rénovation et de remise aux normes de l'HDIF, par ailleurs reconnus indispensables voire prioritaires par les représentants de la DG lors de la visite du site.

Petit rappel : suite aux HMI, trois propositions avaient été soumises à l'approbation des personnels.

- 1<sup>ère</sup> hypothèse (origine DGI) : vente des locaux de la DSF et relogement des personnels dans l'extension du HDIF.
- 2<sup>ème</sup> hypothèse (origine DSF 32) : vente des locaux de la DSF, surélévation du HDIF. Anticipation des réformes de structures avec fusion CDI-CDIF ; hôtel des professionnels et hôtel des particuliers.
- 3<sup>ème</sup> hypothèse (origine organisations syndicales 32) : les locaux de la DSF ne sont pas vendus. Il n'y a pas de surélévation du HDIF mais une réhabilitation permettant le création de locaux (salle de réunion, organisations syndicales, CMI et mutuelle).

Sur 159 agents consultés, 110 ont répondu.

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : 12 pour.
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : 5 pour.
- 3<sup>ème</sup> hypothèse : 81 pour.
- Abstentions : 12.

Avant de répondre à la déclaration liminaire du SNADGI, le directeur a reconnu le travail réalisé par les organisations syndicales en organisant cette consultation mais s'est très vite repris « en regrettant toutefois que le questionnement posé opère un glissement

par rapport à la problématique exposée dans le dossier préparatoire ». Il a rappelé que la décision de transformer les locaux du HDIF est une décision de l'administration centrale. Celle-ci fait suite à la mission d'exploration de la DPMA qui, s'aventurant au deuxième étage du HDIF, et nonobstant la beauté sauvage des lieux, jugea la zone en voie de désertification. Une seule solution : la colonisation !!!

Pour conclure, le DSF confirme que le choix donné à la direction locale n'est pas de savoir si on colonise mais comment on colonise.

Après moult débats où chacun campa sur ses positions, la parité syndicale demanda une suspension de séance.

A la reprise, les représentants des personnels ont déclaré avoir pris acte que la position des agents du Gers (3<sup>ème</sup> hypothèse) serait portée à la connaissance de la Direction Générale et ils ont demandé qu'il soit tenu compte de la position des agents qui avaient refusé catégoriquement la 2<sup>ème</sup> hypothèse.

A ce jour, il semblerait que la DSF ait tenu parole au moins sur un point (cf. Flash Info du 15/10/2004) en proposant la 1<sup>ère</sup> hypothèse aux services de la DG. Affaire à suivre... Vous pouvez compter sur nous. Le SNADGI 32 a d'ores et déjà deux priorités : le maintien du cloisonnement aux hypothèques et le confort des agents durant les travaux.

### □ **BUDGET 2004.**

Ce budget est le deuxième à être établi selon les règles de la LOLF. Encore une fois, l'enveloppe de crédits de personnels accordée à la DSF du Gers servira à alimenter les dépenses de fonctionnement (la fameuse « fongibilité asymétrique »).

Si cette année, aucun mouvement social n'est venu arrondir grassement l'escarcelle de la LOLF, l'écart entre le budget prévisionnel et le budget réalisé s'explique par les départs à la retraite ou les CFA, les changements de quotité de

travail (temps partiel) et les demi traitements pour maladie.

Sur des marges dégagées par la LOLF, outre l'achat de matériel informatique, la DSF envisage de reverser 89.000 € à la DG pour participer au financement des opérations immobilières sur Auch (cf. 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour). Au delà de l'aspect purement technique et comptable, le SNADGI n'admet toujours pas cette logique qui veut que «les sommes dégagées par les congés maladie des agents ou les départs massifs en CFA suite à la réforme des retraites soient affectées à un projet immobiliers de la DSF, projet rejeté par la majorité des agents». Nos collègues du CDIF préféreraient sans doute que ces crédits, initialement prévus pour rémunérer du personnel, conservent leur destination

première. Quelques agents supplémentaires dans ce service ne serait pas vécu comme un luxe.

C'est dans cet esprit que le SNADGI a demandé que ces 89.000 € permettent l'amélioration du confort des agents durant les travaux.

#### □ AFFECTATION DES GÉOMÈTRES.

Ce point de l'ordre du jour n'appelle aucune remarque particulière. En effet, le géomètre concerné, ayant reçu une affectation nationale au CDIF d'Auch, a été affecté à un poste vacant de cette structure.

**A l'issue de ce CTPD, nous pouvons dire que le SNADGI reste perplexe sur ce genre de consultation, tant sur la forme (question fermée, choix restreint à deux hypothèses) que sur le fond (réelle prise en compte de l'avis des personnels sur ce projet immobilier).**

**En tout état de cause, nous avons porté de toutes nos forces le projet alternatif élaboré lors des HMI, articulé sur le principe de manque de visibilité sur les réformes en cours.**

**Dans cette logique, la 2<sup>ème</sup> hypothèse émanant de la DSF 32 et visant à caler les restructurations immobilières sur les réformes à venir, ne pouvait pas recevoir notre aval : quand on ne sait pas, on ne fait pas !!!**

**Si, comme cela semble probable, la 1<sup>ère</sup> hypothèse est retenue par la DG, ce choix aura au moins un mérite : celui d'obliger notre hiérarchie tant locale que nationale à assumer jusqu'au bout son discours sur la soi-disant réversibilité des réformes.**

\*\*\*



# La rapière



*Journal d'information de la section Snadgi-cgt du Gers - N° 7 - novembre 2004*

## L'EDITO

\*\*\*

Un an, cela fait un an que la « Rapière » vient régulièrement apporter sa note de couleur (verte) sur nos bureaux, qu'elle alimente les conversations dans les services, qu'elle vient « titiller » nos chefs de service ou pousser son « coup de gueule » quand l'administration franchit la ligne blanche.

L'équipe de la « Rapière » ne pouvait manquer cet anniversaire et, comme l'on dit, se devait de marquer le coup, en se fendant d'un petit éditto, même si pour des raisons matérielles, il n'a pu figurer dans le numéro précédent.

Faire un journal, ce n'est pas grand chose en soi et c'est en même temps beaucoup. C'est beaucoup de sueur pour ceux qui s'attellent régulièrement à la tâche. Faire un journal, c'est faire vivre la démocratie avant qu'elle ne s'étiolle. Car un journal, c'est à la fois celui qui dénonce et celui qui informe.

C'est pourquoi la « Rapière » continuera à vous livrer ses infos locales (cf. l'article de La Rapière n° 4 – « Les mêmes valeurs ? ...Pas partout ! ») mais aussi des articles de fonds à portée nationale (professionnelle, sociale ou économique), car pour nous il existe une réciprocité entre le local et le global, quelque soit la porte d'accès.

La mondialisation et le « toujours moins d'Etat » dont les médias téléguidés par le MEDEF nous abreuvent jusqu'à la surdose, ne voient-ils pas leur concrétisation dans notre quotidien professionnel ? Le « toujours moins d'effectif », la course à la statistique, les flexibilités en tout genre, qui concourent à la dégradation de nos conditions de travail et au délitement du service public, en sont la traduction.

Face à ces discours de « Tartuffe », la « Rapière » continuera à apporter sa modeste contribution à l'édifice de l'information.

Allez, c'est reparti pour un an de mieux !

Cordialement, l'équipe de la « Rapière ».